

JOURNAL OFFICIEL

DE LA REPUBLIQUE TOGOLAISE

PARAISSANT LE 1^{er} ET LE 16 DE CHAQUE MOIS A LOME

T A R I F

ACHAT	ABONNEMENT ANNUEL	ANNONCES
• 1 à 12 pages..... 200 F • 16 à 28 pages..... 600 F • 32 à 44 pages..... 1000 F • 48 à 60 pages..... 1500 F • Plus de 60 pages 2 000 F	• TOGO..... 20 000 F • AFRIQUE..... 28 000 F • HORS AFRIQUE 40 000 F	• Récépissé de déclaration d'associations .. 10 000 F • Avis de perte de titre foncier (1^{er} et 2^e insertions)..... 20 000 F • Avis d'immatriculation 10 000 F • Certification du JO 500 F

NB. : Le paiement à l'avance est la seule garantie pour être bien servi.

Pour tout renseignement complémentaire, s'adresser à l'EDITOGO Tél. : (228) 22 21 37 18 / 22 21 61 07 / 08 Fax (228) 22 22 14 89 - BP: 891 - LOME

DIRECTION, REDACTION ET ADMINISTRATION

CABINET DU PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE - TEL. : 22 21 27 01 - LOME

SOMMAIRE

PARTIE NON OFFICIELLE

AVIS, COMMUNICATIONS ET ANNONCES

CONSERVATION DE LA PROPRIÉTÉ FONCIÈRE

(Avis de demande d'immatriculation)1

Le service du journal officiel décline toute responsabilité quand à la teneur des actes publié sous cette rubrique

Toutes personnes intéressées sont admises à former opposition à la présente immatriculation des mains du Conservateur soussigné, dans le délai de trois mois à compter de l'affichage du présent avis qui aura lieu incessamment en l'auditoire des tribunaux civils de Lomé, Amlamé, Dapaong, Kara, Aného, Tsévié, Kévé, Kpalimé, Sotouboua et Bassar.

REGION KARA

Suivant réquisition, n° 230300007-RK déposée le 14/03/2023, M. TORA Anani Kanone profession, demeurant à AGOE et domicilié à AGOE-LOGOPE, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité TOGOLAISE, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble Péri-urbain Non bâti consistant en un terrain ayant la forme de quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 15a 41ca situé à Niamtougou, connu sous le nom de Djaragou, préfecture de Doufelgou, commune de Doufelgou1 et borné au Nord-Est par la propriété ADJAG'BA, au Sud-Ouest et Sud-Est par la propriété TASSEBA et au Nord-Ouest par une rue de 20 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 230300008-RK déposée le 15/03/2023, M. BONFOH AMINOU profession Sous-Officier, demeurant à et domicilié à PRES DE EPP KLADJEME, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité TOGOLAISE, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble Péri-urbain Non bâti consistant en un terrain ayant la forme de quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03a 39ca situé à Kara, connu sous le nom de Lama-Poudè, préfecture de Kozah, commune de Kozah1 et borné au Nord-Est par la propriété LIOUFEINA, au Sud-Ouest et au Sud-Est par la propriété LIOUFEINA et au Nord-Ouest par une rue de 12 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 230300009-RK déposée le 15/03/2023, M. AGBOLI KOMLAN MAWUSI profession Militaire, demeurant à et domicilié à DONGOYO, FACE EPP DONGOYO, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité TOGOLAISE, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble Urbain Non bâti consistant en un terrain ayant la forme de quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 05a 21ca situé à Kara, connu sous le nom de Dongoyo, préfecture de Kozah, commune de Kozah1 et borné au Nord-Est par le lot N° 1610, au Sud-Ouest par une rue non dénommée de 14 m, au Sud-Est par le lot N° 1612 et au Nord-Ouest par le lot N° 1608.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 230300010-RK déposée le 16/03/2023, M. RADJI FAID profession Sans emploi, demeurant à et domicilié à RUE DU CARREFOUR TCHANADE ALLANT A TOUDOUNON, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité TOGOLAISE, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble Péri-urbain Non bâti consistant en un terrain ayant la forme de quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03a 00ca situé à Kara, connu sous le nom de Tchamindè, préfecture de Kozah, commune de Kozah1 et borné au Nord-Est par le lot N° 770, au Sud-Ouest par le lot N° 773b, au Sud-Est par le lot N° 772 et au Nord-Ouest par une rue non dénommée de 16m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 230300011-RK déposée le 16/03/2023, M. KPAKPABIA PEKA profession Retraité, demeurant à et domicilié à CARREFOUR DE L'ECOLE KOLIDE, RUE OPPOSEE A CELLE DE L'ECOLE KOLIDE, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité TOGOLAISE, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble Péri-urbain Non bâti consistant en un terrain ayant la forme de quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 09a 79ca situé à Kara, connu sous le nom de Koléméssida, préfecture de Kozah, commune de Kozah1 et borné au Nord, au Sud et à l'Est par la propriété PEKE et à l'Ouest par une rue existante de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 230300012-RK déposée le 16/03/2023, M. RADJI FAID profession Sans emploi, demeurant à et domicilié à RUE DU CARREFOUR TCHANADE ALLANT A TOUDOUNON, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité TOGOLAISE, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble Péri-urbain Non bâti consistant en un terrain ayant la forme de quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 14a 34ca situé à Kara, connu sous le nom de Toundouno Poulioudè, préfecture de Kozah, commune de Kozah1 et borné au Nord par les lot N° 42 et 43, au Sud par une rue de 14 m, à l'Est par le lot N° 40 et à l'Ouest par le lot N° 45.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 230300013-RK déposée le 16/03/2023, M. ADJE MAWAKI et Mme BEKPENTI Tchilalo Manaani professions Gestionnaire comptable et Educatrice, demeurant à et domiciliés à AGOE KITIDJAN, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité TOGOLAISE, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble Péri-urbain Non bâti consistant en un terrain ayant la forme de quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06a 32ca situé à Kara, connu sous le nom de Toundouno Pouda, préfecture de Kozah, commune de Kozah1 et borné au Nord, au Sud et à l'Est par la propriété TOUMAINE et à l'Ouest par une rue non dénommée de 12 m.

Ils déclarent que ledit immeuble leur appartient, et n'est à sa connaissance grevé d'aucun droit ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 230300014-RK déposée le 16/03/2023, Mme WENKOURAMA BAKOMA profession Ménagère, demeurant à et domiciliée à Kara vers la prison, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité TOGOLAISE, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble Péri-urbain Non bâti consistant en un terrain ayant la forme de polygone irrégulier d'une contenance totale de 02a 34ca situé à Kara, connu sous le nom de Lèziyo, préfecture de Kozah, commune de Kozah1 et borné au Nord par une rue de 12 m, au Sud et à l'Est par la propriété NAYE et à l'Ouest par une rue de 20 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 230300015-RK déposée le 16/03/2023, M. AWATE ESSOYOMEWE profession Militaire, demeurant à et domicilié à AVEDJI, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité TOGOLAISE, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble Péri-urbain Non bâti consistant en un terrain ayant la forme de quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 04a 57ca situé à Kara, connu sous le nom de Poudè, préfecture de Kozah, commune de Kozah1 et borné au Nord, Sud et à l'Ouest par la propriété BENTO et à l'Est par une rue non dénommée de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 230300016-RK déposée le 17/03/2023, M. AGBEY ATIYODI profession Sans emploi, demeurant à et domicilié à KPIMBOUA, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité TOGOLAISE, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble Péri-urbain Non bâti consistant en un terrain ayant la forme de polygone irrégulier d'une contenance totale de 05a 99ca situé à Kara, connu sous le nom de Lama-Kpédah, préfecture de Kozah, commune de Kozah1 et borné au Nord par une rue de 16 m, au Sud et à l'Ouest par la propriété SOLO et à l'Est par une rue de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 230300017-RK déposée le 17/03/2023, M. AGBEY ATIYODI profession Sans emploi, demeurant à et domicilié à KPIMBOUA, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité TOGOLAISE, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble Péri-urbain Non bâti consistant en un terrain ayant la forme de quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06a 00ca situé à Kara, connu sous le nom de Kolidè, préfecture de Kozah, commune de Kozah1 et borné au Nord, au Sud et à l'Ouest par la propriété PATATCHO et à l'Est par une rue de 16 m..

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 230300018-RK déposée le 17/03/2023, M. NADJOMBE KOSSI profession Enseignant, demeurant à et domicilié à ATCHANGBADE WELOU RUE DE LA MOSQUEE, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité TOGOLAISE, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble Péri-urbain Non bâti consistant en un terrain ayant la forme de quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 05a 99ca situé à Kétau, connu sous le nom de Thologou, préfecture de Binah, commune de Binah2 et borné au Nord par une rue non dénommée de 14 m, au Sud et à l'Ouest par la propriété ASSIMA et à l'Est par la propriété TCHA.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 230300019-RK déposée le 20/03/2023, M. BOUKPEZI KOFFI profession Technicien Génie Civil, demeurant à et domicilié à TOKOIN FOREVER, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité TOGOLAISE, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble Péri-urbain Non bâti consistant en un terrain ayant la forme de quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06a 03ca situé à Kara, connu sous le nom de Awandjélo Kloudè, préfecture de Kozah, commune de Kozah3 et borné au Nord par une rue non dénommée de 20 m et au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la propriété TASSOU.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels

Suivant réquisition numéro 06435/ RK déposée le 13 mars 2023, Civilité Monsieur TAGBA Pèguèdou profession : Assureur demeurant à Lomé et domicilié à Lomé de nationalité Togolaise demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme polygone irrégulier d'une contenance totale de 01 ha 72 a 87 ca, situé à Kara, connu sous le nom de Awandjélo, préfecture de la Kozah et borné au Nord par la collectivité PAKALI, au Sud par une piste rurale de 12 mètres, à l'Est par la propriété POTCHONA et à l'Ouest par la collectivité ABOUKOU.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition numéro 06436/ RK déposée le 13 mars 2023, Civilité Monsieur TAGBA Pèguèdou Profession : Assureur demeurant à Lomé et domicilié à Lomé de nationalité Togolaise demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme polygone irrégulier d'une contenance totale de 06 ha 76 a 47 ca, situé à Kara, connu sous le nom de Wélou, préfecture de la Kozah et borné au Nord par les collectivités POLOYI, PEKEDI et une propriété non dénommée, au Sud par la propriété FETICHE, les collectivités KELEKA et PALAWIYA, à l'Est par les collectivités PAKOU et KOTOKO et à l'Ouest par la collectivité PALAWIYA.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition numéro 06437/ RK Déposée le 13 mars 2023, Civilité Monsieur DIFEZI TCHAKOLI Moubarak, profession : directeur de Société, demeurant à Lomé et domicilié à Lomé de nationalité Togolaise demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise D'un immeuble rural non bâti , consistant en un terrain ayant la forme polygone irrégulier d'une contenance totale de 08 a 16 ca Situé à Kara, connu sous le nom de Awandjélo, préfecture de la Kozah et borné au Nord et à l'Ouest par la propriété ALEDI, au Sud par une rue non dénommée de 14 mètres et à l'Est par une ligne de Moyenne Tension de 30 mètres.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition numéro 06438/ RK Déposée le 13 mars 2023, Civilité Madame PALI-TISSA Kotchikalo Profession : Revendeuse Résidant aux USA de nationalité Togolaise demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 05 a 45 ca, situé à Kara, connu sous le nom de Lama Adjambissi, préfecture de la Kozah Et borné au Nord, au Sud et à l'Ouest par la propriété KELEOU et à l'Est par un passage en projet.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition numéro 06439/ RK Déposée le 13 mars 2023, Civilité Monsieur DIFEZI TCHAKOLI Moubarak, profession : directeur de Société demeurant à Lomé et domicilié à Lomé de nationalité Togolaise demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti , consistant en un terrain ayant la forme quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 07 a 87 ca Situé à Bafilo, connu sous le nom de Bouladè Préfecture d'Assoli et borné au Nord, au Sud et à l'Est par la propriété RALOYO et à l'Ouest par une rue non dénommée de 14 mètres.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition numéro 06440/ RK Déposée le 14 mars 2023, Civilité Monsieur BOUTONOU Issifou profession : Officier de la marine demeurant à Lomé et domicilié à Lomé de nationalité Togolaise demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme polygone irrégulier d'une contenance totale de 02 ha 75 a 29 ca, situé à Bafilo, connu sous le nom de Bouladè, préfecture d'Assoli et borné au Nord, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la collectivité AMIDOU.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition numéro 06441/ RK Déposée le 14 mars 2023, Civilité Monsieur ASSOUMA Aboudou Profession : Magistrat Demeurant à Lomé et domicilié(es) à Lomé De nationalité Togolaise Demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise D'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme polygone irrégulier D'une contenance totale de 18 ha 58 a 14 ca Situé à Kara Connu sous le nom de Kpenzindè Préfecture de(s) la Kozah Et borné au Nord et à l'Ouest par des rues de 16 mètres chacune, au Sud par un écoulement d'eau, à l'Est par la propriété KAGNAMA.

Il déclare(nt) que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa/ leur connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition numéro 06442/ RK Déposée le 14 mars 2023, Civilité Monsieur BOUTONOU Issifou Profession : Officier de la marine Demeurant à Lomé et domicilié(es) à Lomé De nationalité Togolaise Demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise D'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme polygone irrégulier D'une contenance totale de 02 ha 38 a 01 ca Situé à Bafilo Connu sous le nom de Bouladè, préfecture de d'Assoli Et borné au Nord, au Sud et à l'Est par la collectivité AMIDOU et à l'Est par l'emprise d'un ruisseau.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition numéro 06443/ RK Déposée le 14 mars 2023, Civilité Monsieur PALISSA Poloa Profession : Secrétaire de direction demeurant à Lomé et domicilié à Lomé de nationalité Togolaise demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 05 a 01 ca, situé à Kara, connu sous le nom de Tomdè Préfecture de la Kozah et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par la collectivité ANI et au Sud par un passage de 12 mètres.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition numéro 06444/ RK Déposée le 14 mars 2023, Civilité Monsieur AMANGA Komi Profession : Médecin Demeurant à Kara et domicilié(es) à Kara De nationalité Togolaise Demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise D'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme polygone irrégulier D'une contenance totale de 11 a 32 ca Situé à Kara Connu sous le nom de N'djéssiyo Préfecture de(s) la Kozah Et borné au Nord par une rue de 14 mètres, au Sud et à l'Est par la propriété ABI et à l'Ouest par une voie de 30 mètres.

Il déclare(nt) que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa/ leur connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition numéro 06445/ RK Déposée le 14 mars 2023, Civilité Monsieur AMANGA Komi Profession : Médecin Demeurant à Kara et domicilié(es) à Kara De nationalité Togolaise Demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise D'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme quadrilatère irrégulier D'une contenance totale de 12 a 00 ca Situé à Kara Connu sous le nom de Koungouyo Préfecture de(s) la Kozah Et borné au Nord-Est et au Sud-Est par la propriété KASSEO, au Sud-Ouest par une rue de 14 mètres et au Nord-Ouest par la propriété PITALATAM.

Il déclare(nt) que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa/ leur connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition numéro 6446/ RK Déposée le 14 mars 2023, Civilité Monsieur AMANGA Komi Profession : Médecin Demeurant à Kara et domicilié à Kara de nationalité Togolaise demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme polygone irrégulier d'une contenance totale de 09 a 51 ca, situé à Kara, connu sous le nom de Anaïdè, préfecture de la Kozah et borné au Nord et à l'Ouest par la propriété PEKEI, au Sud par une rue de 24 mètres et à l'Est par une rue de 24 mètres.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition numéro 06447/ RK Déposée le 14 mars 2023, Civilité Monsieur DIFEZI TCHAKOLI Moubarak, profession : directeur de Société demeurant à Lomé et domicilié à Lomé de nationalité Togolaise demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme polygone irrégulier d'une contenance totale de 05 a 87 ca Situé à Kara, connu sous le nom de Attéda Préfecture de la Kozah et borné au Nord et à l'Est par la propriété ABI, au Sud par une rue non dénommée de 14 mètres et à l'Est par la route nationale N°1 de 40 mètres.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition numéro 06448/ RK Déposée le 14 mars 2023, Civilité Monsieur ABLI Aklesso Palakimwé Profession : Attaché d'Administration Demeurant à Kara et domicilié à Kara De nationalité Togolaise Demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme polygone irrégulier d'une contenance totale de 06 a 00 ca, situé à Kara, connu sous le nom de Agamadè, préfecture de la Kozah Et borné au Nord-Est par la propriété BAKAI, au Sud-Ouest par une rue de 14 mètres, au Sud-Est par la propriété TCHANDIKOU et au Nord-Ouest par une rue de 10 mètres.

Il déclare(nt) que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa/ leur connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition numéro 06449/ RK Déposée le 15 mars 2023, Civilité Madame LAKMON Anoussouwoma Tchendé Profession : Professeur Demeurant à Kara et domicilié(es) à Kara De nationalité Togolaise Demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise D'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme polygone irrégulier D'une contenance totale de 02 a 87 ca Situé à Kara Connu sous le nom de Tchannadè Préfecture de(s) la Kozah Et borné au Nord par une rue non dénommée de 16 mètres, au Sud et à l'Est par la propriété BAROUDJIA et à l'Ouest par une rue non dénommée de 20 mètres.

Il déclare(nt) que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa/ leur connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition numéro 06450/ RK Déposée le 15 mars 2023, Civilité Monsieur MASSINA Alakwé profession : Inspecteur des Douanes, demeurant à Lomé et domicilié à Lomé De nationalité Togolaise demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 08 a 38 ca Situé à Kara, connu sous le nom de Kpèlouwaï, préfecture de la Kozah et borné au Nord par la route Kara - kabou de 40 mètres, au Sud par une rue non dénommée de 14 mètres, à l'Est et à l'Ouest par la propriété PALANGA.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition numéro 06451/ RK Déposée le 16 mars 2023 Civilité Monsieur ANATE Tchamiè Profession : Retraité Demeurant à Kétau et domicilié(es) à Kétau De nationalité Togolaise Demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise D'un immeuble rural non bâti , consistant en un terrain ayant la forme quadrilatère irrégulier D'une contenance totale de 06 a 06 ca Situé à Kara Connu sous le nom de Tomdè N'djèyo Préfecture de(s) la Kozah Et borné au Nord et à l'Ouest par des rues de 16 mètres chacune, au Sud par la propriété POTOBOUKOU et à l'Est par la propriété PAKANDI.

Il déclare(nt) que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa/ leur connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition numéro 06452/ RK Déposée le 16 mars 2023 Civilité Monsieur BIDIWANA Tahom Profession : Militaire Demeurant à Lomé et domicilié(es) à Lomé De nationalité Togolaise Demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise D'un immeuble urbain non bâti , consistant en un terrain ayant la forme quadrilatère irrégulier D'une contenance totale de 04 a 31 ca Situé à Kara Connu sous le nom de Tchalousè Préfecture de(s) la Kozah Et borné au Nord par une rue de 14 mètres, au Sud par le lot N°498, à l'Est par le lot N°499 et à l'Ouest par le lot N°495.

Il déclare(nt) que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa/ leur connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition numéro 06453/RK Déposée le 17 mars 2023, Civilité Monsieur BOTTA Dadjo profession : Religieux demeurant à Agbang et domicilié à Agbang, de nationalité Togolaise demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme polygone irrégulier d'une contenance totale de 02 ha 03 a 47 ca, situé à Kara, connu sous le nom de attéda, préfecture de la Kozah et borné au Nord, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par des rues non dénommées de 14 mètres chacune.

Il déclare que ledit immeuble appartient au Monastère de l'incarnation d'Agbang et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition numéro 06454/RK Déposée le 17 mars 2023, Civilité Monsieur KATCHIKARING Tagba Profession : Officier des des FAT demeurant à Lomé et domicilié à Lomé de nationalité Togolaise demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 02 a 99 ca, situé à Kara, connu sous le nom de Lama Adjété, préfecture de la Kozah et borné au Nord par le lot N°778a, au Sud par le lot N°776, à l'Est par une rue non dénommée de 14 mètres et à l'Ouest par le lot N°779.

Il déclare(nt) que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition numéro 06455/RK Déposée le 20 mars 2023, Civilité Madame AGODA Sima Yawa, profession : Aide-soignante, demeurant à Kpalimé et domicilié à Kpalimé, de nationalité Togolaise demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 08 a 50 ca Situé à Kara, connu sous le nom de Soumbou, préfecture de la Kozah et borné au Nord par le lot N° 254A ; au Sud et à l'Est respectivement par des rues non dénommées de 16 m et de 14 mètres et à l'Ouest par le lot N° 255.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 06119/ RK déposée le 14 décembre 2022, Monsieur MAGNANI Kodjo Essonana, profession : Enseignant Chercheur, demeurant à Lomé et domicilié à Lomé, de nationalité Togolaise demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 12 a 01 ca, situé à Kara, connu sous le nom de Awandjélo, préfecture de la Kozah et borné au Nord et au Sud par des rues de 14 mètres chacune, à l'Est et à l'Ouest par la propriété de TYE KAO Essozimna.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 05034/ RK déposée le 14 décembre 2022, Monsieur PIDABI Pawoubadi, profession : administrateur civil, demeurant à Kara et domicilié à Kara, de nationalité Togolaise demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme polygone irrégulier d'une contenance totale de 27 ha 85 a 69 ca, situé à Kara, connu sous le nom de Atchangbadè, préfecture de la Kozah et borné au Nord par la propriété de TOGNIMA, au Sud par une rue non dénommée de 14 m, à l'Est par les propriétés de TOGNIMA et TETOUGNAKI et à l'Ouest par les propriétés de TOGNIMA et RONG.

Il déclare que ledit immeuble appartient à la Commune de Kozah 1 et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels.